

certain que le saumon l'utilise ou qu'elle aide à augmenter la montaison. Pour établir une passe de ce genre, il faudrait creuser des fosses à la dynamite dans le roc qui forme la rive gauche du ruisseau, ce qui affaiblirait certainement la charpente du barrage.

C'est là que les villes de Cumberland et de Courtenay, qui comptent 2,371 et 1,219 âmes respectivement, ainsi que les villes de Cummings et de Royston et le territoire environnant dans un rayon de trente-cinq milles puissent leur énergie électrique pour la force motrice et l'éclairage. D'un autre côté, les saumons ne semblent pas fréquenter beaucoup les eaux situées en amont du barrage d'énergie électrique du lac Comox. On fait remarquer, et les fonctionnaires du ministère l'ont confirmé, que les différentes variétés de saumon qui fréquentent ces eaux se maintiennent en bon état et que tous les saumons qui remontent le ruisseau depuis quelques années ont suffisamment d'espace pour frayer dans la rivière Puntledge en aval du lac Comox. D'après le Board of Trade de Courtenay-Comox et l'Affiliated Fish and Game Association de l'île Vancouver, le lac Comox est plus réputé pour les poissons que peuvent prendre ceux qui font la pêche par plaisir que pour le saumon et cette dernière association a demandé qu'on ne mette pas de saumons dans le lac Comox.

M. NEILL: Quand le Board of Trade a-t-il fait cette recommandation?

L'hon. M. MICHAUD: Je ne suis pas certain de la date mais je puis trouver la date exacte à laquelle cette recommandation a été faite.

M. NEILL: Pendant que le ministre cherche cette date, il pourrait peut-être essayer de trouver une recommandation qui a été envoyée l'année dernière dans laquelle on demandait d'installer l'échelle et de protéger la montaison des coho.

L'hon. M. MICHAUD: Oui.

M. NEILL: J'en ai une copie.

L'hon. M. MICHAUD: Cela prouve que c'est une question très difficile à régler et qu'elle peut donner lieu à de grandes divergences d'opinion. D'après l'honorable député, les mêmes personnes ont changé d'idée au sujet de la nécessité de construire une échelle comme d'autres le recommandaient. Quelques-unes pensent que la chose n'est pas faisable et qu'elle nuirait au développement des sources d'énergie électrique à cet endroit.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre peut-il nous dire quelle est la hauteur du barrage?

L'hon. M. MICHAUD: Je ne crois pas avoir ce renseignement sous la main. Depuis 1920, cette question a été étudiée par divers fonc-

tionnaires ainsi que par mes prédécesseurs et nous avons tous essayé de trouver une solution au problème. Nous en sommes venus à la conclusion qu'il est inutile de nous lancer dans de telles dépenses et de mettre en danger les magnifiques forces hydrauliques qui existent à cet endroit à seule fin de permettre aux saumons de frayer plus facilement dans le lac Comox alors que nous savons parfaitement qu'ils peuvent le faire en aval du lac et du barrage à partir de l'embouchure de la rivière.

Toutefois, nous poursuivons toujours notre étude de la question et nous espérons trouver un jour une solution qui plaira à l'honorable député de Comox-Alberni et au Board of Trade.

On a aussi critiqué les méthodes appliquées au hareng dans la Colombie-Britannique. Je reconnais les difficultés que présente la manutention de ce poisson dans cette province. On nous dit qu'il serait beaucoup plus avantageux de le conserver ou le fumer que d'en faire de la farine de poisson. Eh bien, là encore les avis diffèrent. N'étant pas technicien en la matière, je ne hasarderai pas d'opinion. Je constate cependant que depuis un demi siècle des gens de la Colombie-Britannique, tant en cette enceinte qu'à l'extérieur, ont exprimé sur ce sujet des multitudes d'avis qui diffèrent les uns des autres. Or, il me semble que s'il était tellement plus avantageux de conserver ou de fumer le hareng que de le réduire, il se trouverait dans la Colombie-Britannique assez de gens avisés pour se lancer dans cette entreprise. Ils pourraient ou devraient constater l'avantage de modifier les méthodes appliquées à la manutention du hareng.

Il y a une dizaine d'années m'informe-t-on, on a mis en avant une semblable proposition et certaines gens ont essayé la mise en conserve plutôt que la réduction du hareng, mais avec des résultats bien peu avantageux. Toutefois, j'espère que l'honorable député parviendra à persuader les exploitants de pêcheries de modifier leurs procédés en ce qui a trait au hareng. S'il y réussit, je l'assure que, en ce qui me concerne, le ministère n'y mettra pas d'obstacle.

M. NEILL: Avant que le ministre passe à autre chose, me permettra-t-il de prendre la parole sur une question de privilège? J'ai ici la communication dont j'ai parlé. Le vœu adopté par le Board of Trade de Courtenay, après avoir énoncé divers considérants, conclut ainsi qu'il suit:

Il est donc résolu que le ministre des Pêcheries soit prié de prendre des mesures pour qu'une échelle à poissons efficace soit installée au barrage Devan.

Cette communication porte la date du 12 janvier 1937.